

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Abonnement

**\$1**

Par Année

**FOI et PATRIOTISME.**

**LA**

Paraissant les

1er et 15 de

CHAQUE MOIS.

# GAZETTE DES FAMILLES.

Revue Religieuse, Littéraire, Historique et Agricole.

Recommandée par NN. SS. l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, d'Ottawa, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe.

## Sommaire.

|  |    |
|--|----|
| <b>Littérature.</b>                                      |    |
| Le Bon Fils (Suite).....                                 | 49 |
| <b>Histoire.</b>   |    |
| Histoire de l'Eglise (Suite).....                        | 54 |
| La Mère Marie de l'Incarn. (Suite).....                  | 56 |
| <b>Partie Editoriale.</b>                                |    |
| Pie IX.....  | 59 |
| Funérailles du Souverain Pontife.....                    | 61 |
| Une nomination de Pie IX.....                            | 61 |
| Projet de réunion des Elèves du Collège de Joliette..... | 63 |
| Abonnements payés durant le mois.....                    | 64 |
| Gazette des Familles.....                                | 64 |

## La Gazette des Familles

Parait les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, par livraison de 16 pages, double colonne, formant au bout de l'année un beau volume de près de 400 pages de matières variées propres à l'instruction de la famille et à charmer ses loisirs.

ABONNEMENT ; UNE PIASTRE par année, y compris les frais de poste.

Payable d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et l'année de publication ne se fractionne pas.

Toute la correspondance, tant pour abonnement, envoi d'argent que pour la rédaction, doit être adressée directement à Mr. l'Administrateur de la Gazette des Familles, à Ottawa.

## Littérature.

### LE BON FILS.

II

(Suite.)

Le jour suivant, il renouvela la leçon de la veille, et, remarquant cette fois que si l'enfant ne répondait pas, ce n'était nullement faute d'efforts de sa part, il soupçonna quelque maladie, s'approcha du petit Savoyard, en disant :

— Ouvrez la bouche ; je suis un peu médecin. Votre langue est chargée. Tout annonce une fameuse fièvre. Voyons le pouls.. comme il bat... Décidément, je vais chercher ma femme.

Il se retira, et revint quelques

instants après, suivi de son épouse.

Madame Duroc avait le cœur plus tendre que son nom, et conciliez cela, elle était d'un ton révoltant lorsqu'on lui déplaisait. A peine eut-elle vu l'état de José, qu'elle ne fut plus maîtresse de sa colère; aussi, apostrophant vivement son mari, elle lui jeta au visage ces paroles peu aimables :

—Barbare, vous avez attendu jusqu'à ce jour pour me parler de cet enfant? Quoi! il est malade, mortellement malade, et vous êtes assez insensé pour lui présenter votre pain noir! Vous ne redoutez pas les vengeances du ciel, en le laissant souffrir sur cette paille!

—Mais, Madame...

—Mais... mais... je vous dis que je suis bien malheureuse de m'appeler Duroc, moi qui suis si tendre et de la famille des Douceron. Allons, emportez-moi cet enfant. Il lui faut un lit meilleur, du sirop...

—Un bon lit? du sirop? A-t-on jamais prononcé ces mots coufants devant les prisonniers? Il n'y a que toi, Françoise, qui jouisses ici de ces avantages précieux, grâce à ton cher Duroc.

—Comment? est-ce pour lier conversation que vous m'avez demandée? Vous répliquez!... vous tardez!... Mais regardez donc le visage enflammé de votre

victime! mais sentez donc le feu qui dévore sa poitrine!... O mon Dieu! suis-je ici en enfer? Voulez-vous me faire mourir aussi?

—Non, non, excellente Françoise! tu es un peu vive, c'est vrai!... mais toi mourir!.. je pleurerais, moi qui n'ai jamais eu cette faiblesse.

—Eh bien, si je vous suis chère, prenez cet enfant et mettez-le dans un bon lit. Il a besoin d'une mère: je lui en tiendrai lieu...

—Et la sensible Françoise embrassait José.

Duroc, qui tremblait de voir mourir sa femme, se saisit assez doucement du malade, et le transféra dans une espèce d'infirmierie.

—Dieu vous bénisse? dit à voix basse José, en s'adressant à sa protectrice.

Madame Duroc s'emportait facilement; mais qu'elle était compatissante! Vous l'aimez déjà, jeunes lecteurs, et vous l'aimeriez d'avantage lorsque vous saurez tout le bien qu'elle fit à notre ami.

Elle le quitta rarement pendant sa maladie, qui fut longue et cruelle. Attentive à prévenir ses moindres désirs, elle le consolait par l'espoir d'une prochaine délivrance; Agnès elle-même n'aurait pas été plus tendre, plus dévouée; on peut dire enfin que c'est à elle que nous devons le salut de José. Quand

elle le vit hors de danger, elle redoubla de soins, ingénieuse à éloigner de sa présence tout ce qui aurait pu lui rappeler le lieu de douleur où il était retenu. C'est alors qu'elle apprit l'histoire de son protégé, et la candide narration du convalescent la toucha tellement, qu'elle résolut, sans plus tarder, d'obtenir pour lui mille petites faveurs.

Pour vaincre ici M. Duroc, il fallait user d'une grande circonspection : aussi employa-t-elle les mots les plus flatteurs à l'oreille de son cher Duroc.

— Mon ami, lui dit-elle, tu as fait une action bien méritoire en retirant José du cachot infect où il était enfermé injustement.....

— Injustement ! ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger les causes des prisonniers. Certes, si l'on voulait croire ces messieurs, ils seraient plus innocents que des nouveau-nés. Quant à la bonne action, c'est à toi qu'elle est due, car je t'assure que je n'y ai point touché du bout du doigt. Sans toi, le pauvre enfant serait maintenant dans son cachot ou dans sa tombe.....

— Eh bien, mon ami, belle chose tu ferais assurément, en imitant ta femme...

— Oni, Françoise, je sais où tu veux en venir ; tu es incorrigible. Ne vois-tu pas le péril qui nous menace ? Je te l'ai répété cent fois : ton imprudence nous

perdra. Nous, qui sommes restés si longtemps sous les verrous, dans l'espérance d'amasser un petit trésor, nous jeterions ainsi à nos pieds notre bonheur futur pour les beaux yeux d'un vaurien ! En vérité, ce n'est pas raisonnable.

— Tu ne me comprends pas, Duroc ; je ne te prie pas d'ouvrir les portes à José, mais seulement de lui laisser un peu de liberté, en attendant mieux. Qu'il ait ses coudées franches, voilà tout ce que je désire pour le moment.

— Ses coudées franches ? Oui-dà !... le connaissons-nous suffisamment ? Fiez-vous à ces petits rusés ! Je me souviens encore de ce malin qui, profitant de mon indulgence à son égard, tenta de m'escamoter mes clefs pour se mettre dehors sans me prévenir. On ne m'y prendra plus. Ecoute, on leur donne un pouce de terrain, ils prennent un pied, un autre, et ainsi de suite jusqu'à la porte. Crois-moi, brisons là-dessus, et parlons d'autre chose.

— Mais tous ne sont pas trompeurs, et je réponds de José.

— Ah ! tu réponds de José ! Quel intérêt t'a-t-il donc inspiré ? pourrait-on le savoir ?

— Oui, sans doute, repartit madame Duroc, qui ne demandait que cela.

Elle fit aussitôt un récit exact de l'histoire du jeune Savoyard,

entremêlant le tout d'avis si touchants, d'exhortations si pathétiques, que Duroc en fut ému. Si je ne me trompe, une larme brilla dans ses yeux. Françoise, qui la vit, sans doute, saisit ce moment de la victoire, et, en avocat habile, elle acheva la défaite du juge par une péroraison des plus véhémentes.

O divine éloquence ! on a raison de te nommer la reine des peuples. Quelle n'est pas ta puissance sur les cœurs ! et que tes charmes ont d'empire, puisqu'un géôlier n'y peut résister !

Il fut donc arrêté entre Duroc et sa femme que José irait librement dans les cours ; que sa chambre serait commode et sa nourriture saine et abondante.

Ce fut avec la plus vive reconnaissance que notre ami reçut cette bonne nouvelle. Dès ce moment, sa santé alla de mieux en mieux ; ses forces lui revinrent, et il se plut à rendre toutes sortes de légers services à Duroc. Celui-ci était bien loin d'être méchant. Il aimait sincèrement la vertu, mais la vue du vice et du crime avait durci l'enveloppe de son cœur : il jouait avec la misère comme la main du forgeron avec le feu. La docilité, les fines attentions de son prisonnier lui devinrent agréables ; insensiblement il ferma les yeux sur les douceurs qu'on lui accordait en secret, et fini même par

le laisser entièrement maître de ses actions.

Il y avait déjà deux mois passé que José était en prison quand Duroc lui dit un jour avec mystère :

— Mon enfant, apprenez avec joie que le chef de police qui vous a remis entre mes mains est remplacé par un homme plus équitable. Vous pouvez vous regarder comme libre, car ce dernier doit venir demain visiter ses domaines, et je ne manquerai pas de lui parler de vous. De plus, si ce séjour ne vous est pas trop odieux, je me fais fort de vous acquérir un petit emploi auprès de nous. Ceci vous étonne peut-être, mais réfléchissez-y ; la perspective n'est pas si triste. D'abord, des profits ; puis vous grandirez, je vieillirai. J'aurai besoin d'un successeur au courant de tout : il est tout trouvé. Je vous présente, on vous reçoit sans difficulté... Qu'en pensez-vous, maître José ? ajouta le gardien en relevant la tête.

Le fils d'Agnès le remercia poliment, lui faisant entendre qu'il aimait trop son hameau pour accepter ses offres. Duroc répliqua, objecta, puis finit par céder ; un peu vexé, dit-il, de voir d'aussi belles avances rejetées.

Pauvre José ! toi géôlier ! toi abandonner pour jamais ton pays chéri ! mourir loin d'Isola ! oh ! non.

—Libre demain ! s'écria José en entrant le soir dans sa chambre. Je reverrai les champs couverts de fleurs ! j'irai chanter ! oh ! que j'aurai d'ardeur ! comme je réparerai le temps perdu afin rejoindre plus tôt ma mère, de lui parler de mes peines et de ma captivité. Comme elle me consolera de mes souffrances, et que j'oublierai volontiers dans ses bras quelques jours de malheur ! Mais, hélas ! ajouta-t-il en soupirant, Médor ne reviendra pas avec moi ! Non, mon pauvre Médor, tu ne jouiras plus des caresses d'Agnès !

Des rêves affligeants occupèrent le sommeil de José, qui durait encore lorsque Duroc et sa femme entrèrent dans sa chambre, suivis du chef de police.

Duroc voulut secouer le dormeur, mais le fonctionnaire public lui dit avec vivacité :

—Laissez-le : qu'il puisse dire un jour qu'il a sommeillé paisiblement une fois dans l'enceinte de sa prison !

Duroc obéit, et s'appuya contre le mur, les bras croisés.

José, se réveillant bientôt, fut fort étonné de la visite qu'il recevait, et ces paroles bienveillantes du chef de police vinrent à propos calmer le trouble qui l'agitait :

—Ne craignez rien, mon enfant. La malveillance vous avait

desservi ; la justice a écouté vos plaintes. Remerciez monsieur et madame Duroc qui ont plaidé votre cause avec chaleur. Vous êtes libre. Un habillement complet vous est accordé, ainsi qu'une légère somme d'argent, à titre de dédommagement. Adieu : si jamais vous avez besoin de ma protection, vous ne serez pas repoussé.

M. Duroc rentra, et José, ayant embrassé plusieurs fois ses amis, traversa de noirs corridors aboutissant à la porte de la prison, qui s'ouvrit avec fracas. A peine eut-il mis un pied dans la rue, que Médor, ô surprise ! s'élança impétueusement sur lui avec les démonstrations d'une joie folle. Ce fidèle Médor ! il y avait deux mois qu'il était là, à la porte, ne s'en éloignant qu'un instant dans la journée pour chercher de quoi ne pas mourir de faim ; évitant toute querelle avec ses semblables, afin de ne point perdre le maître qu'il attendait, qu'il croyait revoir chaque fois que la porte criait sur ses gonds. Il est inutile de décrire le plaisir de notre ami ; il a, dans la suite, avoué que ce moment avait été un des plus délicieux de sa vie.

Madame Duroc, après avoir joui quelque temps de sa scène touchante qu'elle avait sous les yeux, embrassa son protégé pour la dernière fois, en lui répétant tendrement ces paroles :

— Mon fils, n'oublie pas de revenir me voir; c'est tout ce que j'exige pour récompense de mes soins.

La porte de la prison se ferma. et quelques minutes après un bourgeois complaisant disait au petit Savoyard :

— Prenez la deuxième rue à droite, la première à gauche, puis tout droit, toujours tout droit, vous serez sur la route de Paris.

(A continuer.)

## Histoire.

### HISTOIRE

DE

### L'ÉGLISE.

(Suite.)

#### XXXI.—CHARLEMAGNE.

Vers l'an 752, Pépin, fils de Charles Martel, lequel avait été maire du palais, c'est-à-dire souverain de fait, sous les derniers descendants de Clovis, se vit offrir la couronne par les grands du royaume.

Ayant consulté le pape Zacharie, et celui-ci, se conformant à l'ancienne politique des Francs, dont le consentement intervenait toujours dans le choix de leur souverain, ayant répondu qu'il valait mieux réunir le titre au

pouvoir, Pépin fut proclamé roi et sacré par St. Boniface, légat du pape, le même que nous avons rencontré, dans un de nos précédents chapitres, comme apôtre de l'Allemagne.

Le successeur de Zacharie, Etienne II, harcelé par Astolphe, roi des Lombards, vint chercher un refuge et un appui en France.

Pépin, après avoir essayé des prières auprès d'Astolphe, eut recours aux armes, et força le Lombard à remettre à Etienne, Ravenné, l'Exarchat, la Pentapole, Ferrare, etc., villes et territoires dont Pépin faisait don à St. Pierre et aux Pontifes romains.

Telle fut l'origine du pouvoir temporel des Papes, si nécessaire dans ces temps troublés, où le pouvoir spirituel n'eût pas été libre, s'il ne se fût abrité derrière une force matérielle; — si utile, si salutaire pendant la longue période du moyen-âge, où le Saint-Siège fut le recours permanent de la justice et de la faiblesse opprimée.

Cependant à Pépin avait succédé Charlemagne, au pape Etienne III avait succédé Adrien qui fut à son tour persécuté par Didier, roi des Lombards. Appelé par le Pape, Charlemagne accourt en Italie, bat et fait prisonnier Didier, renouvelle et étend les dotations de Pépin au Saint-Siège.

Au midi, il conquiert sur les Sarrazins, maîtres de l'Espagne, les provinces qui s'étendent des Pyrénées à l'Ebre. Au nord et à l'est, il guerroye contre les Saxons, les Avars et les Huns, peuples encore païens; visant bien moins à les vaincre qu'à les conquérir à Jésus-Christ et à la civilisation.

Sa lutte contre les Saxons fut longue, et cruelle, ajoutent quelques historiens, ne tenant peut-être pas assez compte de la féroce et de l'obstination de ces farouches ennemis, qui étaient un péril constant pour la monarchie française, et qui ne pouvaient guère être pris par la douceur.

Enfin, le chef même des Saxons, Vitikind, demanda le baptême, et cela entraîna la soumission de la nation entière.

Mais Charlemagne n'était pas un simple conquérant. Ce n'était pas seulement son épée qu'il mettait au service ou à la disposition de l'Eglise, c'était son génie.

Réorganisant sur une vaste échelle les études et les écoles, appelant auprès de lui les hommes les plus doctes et les plus pieux,—citons seulement le fameux moine anglais Alcuin, et Eginhart, le secrétaire et l'historien de Charles,—développant et simplifiant en même temps l'action de la justice, établissant une législation essentiellement

chrétienne, Charlemagne est un de ces rois et de ces civilisateurs comme on en rencontre un très-petit nombre dans le cours des siècles.

Ses lois et ses ordonnances portent le titre de Capitulaires. En tête du premier on lit ces mots admirables : *Regnante Domino nostro Jesu Christo in perpetuum, ego Karolus, gratia Dei...* (Sous le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, roi éternel, moi, Charles, par la grâce de Dieu...)

Oh ! que les rois et les gouvernants, quels qu'ils soient, s'acquitteraient mieux de leurs fonctions, s'ils comprenaient que l'éternel roi du monde, c'est Dieu, que les souverains ne sont que ses mandataires et ses lieutenants !

Cependant, reconnaissants des immenses services que Charles avait rendus à l'Eglise, les Romains et le pape Léon III, successeur d'Adrien, ne crurent pouvoir mieux le remercier qu'en le nommant empereur.

Le jour de Noël 800, à un voyage que le roi des Francs fit à Rome, tandis qu'il priaît au tombeau de St. Pierre, le pape lui mit sur la tête la couronne impériale, et une immense acclamation s'éleva : " A Charles, très-pieux, auguste, couronné de la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! "



Puis le Pape le sacra, lui fit revêtir l'habit des empereurs et se prosterna devant lui.

Ainsi prenait fin l'empire d'Occident, et était inauguré l'empire chrétien.

Quatorze ans plus tard, Charlemagne mourait, après un des règnes les plus longs et les plus glorieux de la monarchie française.

Il eut quelques défauts, quelques-uns de ceux de son temps. Il fit quelques fautes. Où est l'homme qui n'en commette point ?

Mais il fut le soldat du Christ, le porte-étendard de la papauté. Dans un siècle presque barbare, porta la gloire et le nom de la France à une hauteur qui fut à peine égalée, jamais surpassée depuis.

Comme chrétien et comme français, soyons fiers de notre Charlemagne.

(A Continuer)

---

## LA MERE

### Marie de l'Incarnation.

—  
CHAPITRE X.

(Suite.)

Au milieu de toutes les angoisses dont nous venons de parler, elle vaquait aux devoirs de sa charge avec une liberté d'es-

prit qui étonnait son confesseur ; et ce fut dans le fort de cette épreuve qu'elle conclut la grande affaire de l'union des deux branches de sa communauté sous une même règle, sans cesser un instant de diriger et d'activer les travaux de la construction du monastère.

Cependant les croix continuaient toujours : l'idée de ses péchés était sans cesse retracée à son esprit avec des traits si vifs, qu'elle ne pouvait plus se souffrir elle-même. Un jour qu'elle en était plus frappée qu'à l'ordinaire et que son cœur était brisé de contrition, elle s'avisa de se revêtir d'une haire qu'elle porta très-longtemps sans fêter, pas même la nuit, pour reposer. Son confesseur l'ayant appris, lui en fit de très-vifs reproches et lui ordonna d'aller sur-le-champ quitter cet instrument de pénitence. Avant que d'obéir, elle se jeta à ses pieds et le supplia de vouloir bien écouter la déclaration qu'elle voulait lui faire de toutes ses péchés, et de toutes ses imperfections, afin qu'il sût jusqu'où allait sa perversité.

Le Père la rebuta d'abord ; mais enfin attendri par ses larmes et vaincu par ses instances, il y consentit. Elle lui fit donc une confession générale de toute sa vie, sans examen, mais avec tant d'exactitude et de précision qu'elle n'eût pu mieux faire si

elle eût employé plusieurs jours à se préparer.

Nous ignorons, bien entendu, les détails de cette confession, mais nous en connaissons une autre qu'elle a écrite elle-même dans les termes suivants, et qui ne peut être différente de celle qu'elle avait faite au ministre de Dieu.

“ Je me sens coupable, ô mon divin époux, d'un nombre innombrable de péchés et de fautes cachées ; mais voici ceux qui me paraissent vous avoir particulièrement déplu. Vous savez, ô mon chaste Epoux, qu'à l'époque où votre divine bonté m'appela par une grâce extraordinaire pour vous suivre dans une vraie pureté, (j'avais alors dix-neuf ans), lorsqu'elle m'eût fait voir que je me trompais dans la créance que j'avais d'être dans un état parfait, j'examinai si je ne retournerais pas dans la route du monde et dans la condition de laquelle vous m'aviez délivrée. La tentation, sous une raison spécieuse de nécessité apparente, à cause des grandes affaires que j'avais sur les bras, et desquelles il me semblait que je ne me pouvais tirer, m'ébranla et m'eût emportée si, par votre immense bonté, vous n'eussiez mis votre Esprit dans la bouche d'une bonne fille, ma compagne de dévotion, qui, ignorant mes affaires, et, je crois sans avoir connaissance de ce

qui m'occupait, me dit dans un entretien familier : Il faut être tout à Dieu. Ce mot me frappa vivement le cœur et me donna tout d'un coup une lumière qui affermit mon esprit dans vos voies, sans quoi, ô mon divin Epoux, ma volonté allait succomber, et tout cela n'a point arrêté le torrent de vos miséricordes.

“ O ma vie, vous savez encore qu'en deux autres occasions, je m'amusai à de certaines complaisances qui tenaient de l'esprit de nature, et que, sous l'ombre du bien, j'y croupis quelque temps, et qu'enfin, si votre bonté ne m'en eût tirée, j'aurais étouffé l'esprit de grâce par lequel vous me conduisiez si amoureusement.

“ Ah ! que j'ai de douleur, et combien je mérite d'enfers pour châtement de mes infidélités !

“ Une autre fois, étant religieuse, je fis, il me semble, un acte d'hypocrisie, en allant prier ma supérieure de m'humilier. Je crois qu'elle m'eût bien mortifiée de me prendre au mot, car je pense que mon intention n'était pas pure ; j'avais un orgueil secret qui me faisait agir.

“ Une autre fois encore, sous ombre d'amour de la justice, j'allai donner un avis à ma supérieure, et ce n'était au fond que par une vertu plâtrée, ou plutôt c'était l'orgueil qui me faisait

agir, et vous avez souffert tout cela, ô mon divin Epoux, sans arrêter le cours de vos miséricordes. Il est juste que vous en tiriez vengeance."

"Ce sont ici, dit Claude Martin, les gémissements de la Colombe, qui marque tout ensemble l'innocence et la douleur. Son innocence paraît dans la confession générale et publique qu'elle fait de ses péchés, car voulant déclarer les fautes qu'elles croyait être la cause de ses peines intérieures, on ne peut douter qu'elle ne rapporte celles qui lui semblaient les plus grandes de toute sa vie et qui alarmaient plus vivement sa conscience. Cependant quoi qu'elle fasse pour les exposer dans toutes les circonstances, elles paraissent pour la plupart si légères, que je ne sais même pas si on peut leur donner le nom de péchés.

"Elle ne fait cette confession que depuis l'âge de dix-neuf ans, car avant ce temps-là ses fautes n'avaient été que des légèretés d'enfant, dans lesquelles, comme elle l'a dit ailleurs, elle n'avait jamais cru qu'il y eût du péché. Toute sa vie s'est passée dans cette délicatesse et cette pureté de conscience. Elle fit bien voir un jour jusqu'à quel point son âme était sensible aux moindres fautes, en témoignant une joie extraordinaire de ce qu'elle avait  
té à confesse : car ses novices

lui en ayant demandé la cause, elle répondit avec simplicité c'est que j'en avais besoin, m'étant laissé distraire par des puérilités pendant une dizaine de mon chapelet. Voilà, ajoute son fils, le plus grand péché qu'elle ait commis dans les trente-trois années qu'elle a vécu en Canada. D'où il faut conclure qu'aucun de ces péchés qui donnent la mort à l'âme n'est jamais entré dans la sienne, et que Dieu l'a trouvée, à la fin de sa vie, avec cette première grâce dont il l'a si amoureusement prévenue."

On aurait néanmoins tort de croire que quand les saints tiennent un pareil langage, ils s'accusent sans motif. Si l'on fait attention aux attributs de Dieu : à sa grandeur, à sa puissance, au domaine absolu qu'il a sur nous, et qui nous impose l'obligation de le regarder comme la fin dernière et indispensable, non-seulement de nos paroles et de nos actions, mais de nos pensées, de nos désirs et des moindres mouvements de notre volonté, on comprendra que nous commettons une faute chaque fois que, volontairement nous nous proposons autre chose que Dieu comme fin dernière des mouvements et des tendances de notre âme. Or, qui peut se flatter de ne pas commettre bien des fautes de ce genre ? Un bon nombre de saints, comme Saint François-

Xavier, saint Charles Borromée, se confessaient tous les jours et trouvaient toujours matière à absolution. Était-ce erreur ou illusion de leur part ? Il faudrait avoir bien de suffisance et de la confiance en soi-même pour le supposer. Il est certain au contraire, que ses âmes délicates avaient plus de lumières que n'en ont ceux qui, à la fin d'une semaine, ne trouvent rien à accuser.

On ne peut pas dire non plus que la douleur extrême dont les saints étaient pénétrés pour ses fautes relativement légères, était une douleur exagérée. Quel est celui qui ne sentirait toute sa vie le plus vif regret si, par une simple étourderie accompagné d'un léger sentiment de vengeance, il avait causé l'incendie d'une grande ville dont tous les habitants auraient péri dans les flammes ? Or, il n'est pas un théologien qui n'enseigne que le moindre péché véniel est un mal plus grand que la destruction de l'univers entier, et que le supplice le plus rigoureux de tous les hommes ensemble. Comment les saints qui savent cela et qui aiment Dieu de tout leur cœur, n'auraient-ils pas une vive et amère contrition des fautes qu'ils savent avoir commises ?

(A Continuer.)

## LA GAZETTE DES FAMILLES.

Ottawa, 15 Février 1878.

### PIE IX.

L'Eglise catholique vient d'être douloureusement frappée, dirions-nous avec le *Franco-Canadien*, — par la mort de son chef visible, le saint et illustre Pie IX.

Tous les catholiques ressentent profondément la perte qu'ils viennent de faire.

Pie IX, a parcouru une difficile et brillante carrière ; son règne est incontestablement l'un des plus glorieux, comme l'un des plus longs de toute la papauté.

La grande figure de l'immortel pontife a toujours dominé de sa douce sérénité tous les orages, toutes les révolutions qui ont agité le monde.

Sa mémoire ne mourra pas ; et dans les siècles les plus reculés, l'histoire de la catholicité parlera encore de ses nombreuses vertus, de son pontificat si laborieux, si éprouvé et si fécond en grands événements.

Nous publions ci-après un aperçu biographique de Sa Sainteté, où l'on rappelle à grands traits les principaux événements de sa vie glorieuse :

Jean-Marie Mastai Ferretti, est né le 13 mai 1792, à Sinigaglia, petite ville de l'Ombrie, dans les

Etats Pontificaux. Son père, Jérôme, gonfalonier de Sinigaglia appartenait à cette famille des Mastai que quatre siècles de services publics et de vertus avaient rendue chère à ses compatriotes.

Elevé par des parents chrétiens, le jeune Mastai montra dès ses jeunes années la plus tendre piété, en même temps qu'il se distinguait par sa vive intelligence et son exquise sensibilité. Il prenait dès lors un grand intérêt aux malheurs de l'Eglise. A onze ans, il fut placé au collège de Volterra où il passa six années qui firent bien augurer des talents du jeune homme. Etant entré dans les ordres, il fut ordonné prêtre en 1819 et devint immédiatement chapelain de l'hospice de Tata Giovanni où il exerça pendant sept ans les fonctions du saint ministère. Mais un théâtre plus éloigné appelait le zèle et l'activité du jeune prêtre : il dut suivre au Chili Mgr. Mûri, envoyé comme Nonce dans l'Amérique du Sud, pour y rétablir les affaires ecclésiastiques.

De retour à Rome après un voyage plein de fatigues et de dangers, l'abbé Mastai fut successivement nommé chanoine de Ste. Marie, admis à la prélature et chargé de la présidence de l'hospice de St. Michel. L'habileté qu'il déploya dans ses fonctions d'administrateur, le désigna aux yeux de Léon XII comme capable de monter sur le trône archi-épiscopal de Spolète où il demeura de 1825 à 1832, époque à laquelle il fut transféré au siège d'Imola. A la tête de deux évêchés, Mgr. Mastai avait prouvé sa haute capacité et ses vertus et de plus grandes dignités lui étaient réservées. Le chapeau de cardinal qui lui fut décerné en

1840, par le Pape Grégoire XVI, faisait place sur son front (six années plus tard) à la tiare des successeurs de St. Pierre. Jean-Marie Mastai devint, dès lors Pie IX, nom qu'il adopta sans doute, en prévoyant que lui aussi aurait à tremper ses lèvres dans le calice d'amertume qu'avaient bu jusqu'à la lie ses saints prédécesseurs Pie VI et Pie VII.

A peine monté sur le trône pontifical, Pie IX s'empressa de pourvoir à tous les besoins de son peuple ; il réforma l'administration ecclésiastique et civile, fit des dons nombreux aux indigents et amnistia les prisonniers politiques. Cette dernière mesure surtout lui mérita les louanges de tous les partis, et son nom fut acclamé par toutes les bouches, mais on entendait déjà les sourds grondements de la révolution, et cette période de félicité et de paix ne devait pas être de longue durée. Les Romains soulevés par les clubs et les sociétés secrètes poussaient des clameurs séditieuses contre le gouvernement ecclésiastique, prétendaient mettre Pie IX dans leur cause et voulaient marcher contre l'Autriche ; Pie IX fit quelques concessions : les ministères Mamiani et Rossi, furent tour à tour appelés aux affaires ; mais l'agitation n'en fut point calmée, et après l'assassinat de ce dernier ministre, le Pontife malheureux, chassé par la révolution de la ville Eternelle, venait demander l'hospitalité à Ferdinand II, roi de Naples. De là Pie IX fit appel aux puissances catholiques et particulièrement à la France qu'il considérait toujours comme la fille aînée de l'Eglise, et le 12 avril 1850 il fit son entrée triomphale dans sa capitale, délivrée

du joug sanglant de la révolution par l'épée du général Oudinot. Depuis son rétablissement jusqu'en 1856, le Saint-Père jouit d'une tranquillité relative, dont il profita pour régler des questions religieuses dans les pays catholiques et pour proclamer la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Puis vinrent encore des jours de sang et de tristesse; la guerre de l'Italie, l'occupation des Romagnes et des Etats métropolitains, et enfin l'invasion des Etats pontificaux. Cette première campagne fut terminée par la capitulation d'Ancone, et Rome perdit une partie de son territoire. Après cette grande injustice, Pie IX n'en continua pas moins à tenir d'une main ferme les rênes du pouvoir: il canonisait les martyrs japonais, encourageait les polonais persécutés, publiait le Syllabus, envoyait des évêques aux pays qui en manquaient et célébrait le centenaire de St. Pierre.

Mais en 1867, les bandes de Garibaldi envahissaient de nouveau les Etats Romains d'où il furent chassés par la mémorable victoire de Mantana, qui permit au St. Siège de tenir le Concile Œcuménique, à jamais célèbre par la proclamation de l'Infaillibilité des successeurs de Pierre.

En 1870, pendant que le trône de Napoléon III croulait sous les efforts et la puissance de l'Allemagne, Victor Emmanuel fit occuper Rome par ses soldats. Il y a donc sept ans que Pie IX n'a pas mis le pied hors de l'enceinte du Vatican, mais il n'a jamais cessé de veiller aux besoins de l'Eglise, et c'est par ces soins que le Canada a maintenant la faveur d'avoir sur son sol un Prélat distingué qui s'oc-

cupe de ses intérêts présents et futurs.

Pie IX avait 85 ans; il était prêtre depuis 58 ans, évêque depuis 52 ans, et Pape depuis 31 ans; il a donc dépassé les années de Pierre, ce que n'a fait aucun de ses prédécesseurs.

### Funérailles du Souverain Pontife.

Les funérailles du Souverain Pontife ont eu lieu hier, le 14, à Rome.

D'après les règles Canoniques les Cardinaux doivent se réunir en Conclave, dix jours après le décès du Pape.

Ainsi, Dimanche prochain, le 17 février, aura lieu l'ouverture du Conclave des Cardinaux, pour l'élection du nouveau Pontife.

Les nouvelles données le 12 février, par le télégraphe à ce sujet, sont incorrectes.

### Une nomination du Saint Père.

Nous sommes heureux d'annoncer que Mr. L. A. Huguet-Latour, de Montréal, vient d'être fait Chevalier de l'Ordre de St. Grégoire-le-Grand, ce dont toute la presse le félicitera, car chacun connaît le dévouement dont il a fait preuve, depuis si longtemps, pour l'extension des bonnes œuvres, principalement dans le diocèse de Montréal.

La lettre suivante de Mgr.

Bourget, parlera avec plus d'éloquence que nous :

Sault au Récollet, 3 Jan. 1878.

Monsieur,

Vous recevrez, avec la présente, des Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape, Pie IX, en date du 2 octobre dernier, qui vous constituent Chevalier de St. Grégoire-le-Grand et vous autorisent à porter l'habit et la Croix d'honneur de cet Ordre de Chevalerie.

La divine Providence, ayant tout disposé pour que je fusse chargé de vous remettre cet honorable Document, je me fais un bonheur de m'y conformer, afin de pouvoir, dans une circonstance si solennelle, reconnaître hautement le zèle que vous n'avez cessé de déployer, tout le temps que j'ai pu être en rapport avec vous, pour le succès des œuvres qui font honneur à la charité et au bien de la religion.

Je suis bien aise de pouvoir vous exprimer ici combien se trouve heureux de votre promotion à cet insigne honneur, ceux de vos bons amis qui se sont prêtés de grand cœur à le solliciter, pendant qu'ils étaient à Rome, pour représenter le Canada, au joyeux anniversaire de la cinquantième année d'Épiscopat de notre glorieux Pontife Pie IX.

Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que c'est pour me conformer au bon plaisir de S. G. Mgr. Ch. Ed. Fabre, évêque de Montréal, que je vous transmets les susdites Lettres, qui vous donnent une place honorable parmi les Chevaliers Romains, et qui seront pour vous et pour

toute votre famille, jusqu'à la dernière génération, des titres à votre filiale reconnaissance et à votre généreux dévouement pour le Siège Apostolique.

Plein de cette espérance, je demeure plus que jamais,

M. le Chevalier,

Votre très-ob. et dév. Serviteur.

† Ig., Ar. de Martianapolis.

Mr. L. Adolphe Huguet-Latour,  
*Chevalier de St. Grégoire-le-Grand.*

M. Huguet-Latour avait coutume de dire qu'il était fier de son titre de secrétaire-général de la société de St. Vincent de Paul, pour le diocèse de Montréal, mais voici que, après l'avoir porté un quart de siècle, on lui en décerne un autre bien plus élevé et qu'il portera, nous le savons, aussi dignement que tout autre. Ajoutons que depuis plus de trente ans, il a rendu des services importants à la cause de l'Eglise et à celle de la tempérance.

Il a publié, depuis 1863, plusieurs centaines de pages en brochures qui comprennent l'histoire des institutions catholiques de Montréal, et l'histoire des paroisses des environs de cette ville. Ces publications lui font le plus grand honneur, en outre qu'elles sont utiles à la religion et à l'histoire du pays. Depuis trente ans, M. Huguet-Latour est en rapport avec plusieurs sociétés savantes du Canada et des Etats-

Unis. On l'a vu aussi prendre une part active aux mouvements qui se sont manifestés parmi nous pour encourager l'agriculture, l'étude de l'histoire naturelle, de l'horticulture, de la numismatique, de l'archéologie, de la météorologie ; en un mot, il a été, on peut le dire, de tous les comités, où le travail en vue d'une bonne action était nécessaire. Tout récemment il a été nommé *Maitre-ès-arts* du *St. John's College*, de Fordham, qui est une Université sous la direction des RR. PP. Jésuites, en reconnaissance de services rendus à diverses reprises, depuis nombre d'années

En 1864, l'*Echo du Cabinet de Lecture Paroissial* disait : " Nous devons rappeler que M. Huguet Latour a été l'un des membres les plus dévoués de nos principales associations, et un de ceux qui ont le plus contribué à leurs succès si merveilleux et si extraordinaires."

Enfin, on voit que le Saint Siège, qui ne distribue pas ses récompenses au hasard, a su faire choix d'un homme de mérite, notre compatriote, pour l'honorer d'un titre que nous sommes tous heureux et fiers de lui voir porter.

### **Projet de réunion des anciens Elèves du Collège Joliette.**

Nous recevons du Comité d'Organisation une lettre, de laquelle nous extrayons ce qui suit :

Collège Joliette, 19 Jan., 1878.

*Monsieur et cher confrère,*

Conformément aux résolutions d'un grand nombre d'anciens élèves du Collège de Joliette, adoptées dans une assemblée tenue le 22 octobre 1877, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que le projet d'une réunion générale de tous ceux qui ont étudié au dit collège, a été cordialement approuvé par le R. P. Supérieur des Clercs du St. Viateur en Canada.

En conséquence, M. et cher confrère, je suis chargé par les membres du comité nommé à la date ci-dessus, de solliciter votre adhésion à ce projet et votre bienveillante participation à la souscription ouverte pour l'achat du tableau à l'huile de Très Rév. P. D. Lajoie, que nous tous, anciens élèves, avons l'intention de présenter à cette occasion au vénéré Supérieur. Le surplus éventuel de la souscription sera employé en faveur de l'Etablissement par le comité de direction.

La réunion dont il s'agit aura lieu au collège Joliette dans le mois de juin 1878. La date précisée et autres détails concernant le programme de la solennité vous seront communiqués, en temps opportun, par les journaux et particulièrement par la *Voix de l'Ecolier*, organe spécial du comité.



**Abonnements payés.**  
**Pour l'année 1877.**

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| MM. R. Rochon, St. Augustin.....    | \$0.60 |
| Rév. Messire Giroux, Lorette        | 0.60   |
| P. Dubeau do                        | 0.60   |
| E. Lebel do                         | 0.60   |
| G. Bélanger do                      | 0.60   |
| C. Durand do                        | 0.60   |
| E. Durand do                        | 0.60   |
| J. Durand do                        | 0.60   |
| Dlles. L. Genest do                 | 0.60   |
| E. Martel do                        | 0.60   |
| L. Dubuc do                         | 0.60   |
| MM. C. Labranche, St. Pierre Bte.   | 0.60   |
| J. Drolet do                        | 0.60   |
| A. L'Ecuyer do                      | 0.60   |
| P. A. Drolet do                     | 6.00   |
| H. Germain, Portneuf                | 0.60   |
| Dame Boudreau do                    | 0.60   |
| MM. R. Landry, Carleton             | 0.60   |
| A. Desgrâces do                     | 0.60   |
| E. Boudreau do                      | 0.60   |
| J. Gauvreau do                      | 0.60   |
| A. Leblanc do                       | 0.60   |
| P. Dugas do                         | 0.60   |
| H. Thibaudeau do                    | 0.60   |
| Rév. Mess. Blouin do                | 0.60   |
| David Tardif, Somerset              | 0.60   |
| Jos. Forest, l'Epiphanie.           | 0.60   |
| Dlle. C. Vignault, Stanfold.        | 0.60   |
| Rév. Messire G. Potvin, St. Aubert, |        |
| (11 abonnés).....                   | 6.60   |

**Pour l'année 1878.**

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| MM. A. E. Dansereau, Ware (Mas)    | \$1.10 |
| Jos. Deslauriers do                | 1.10   |
| Pierre Chicoine do                 | 1.10   |
| F. Gosselin, Gilbertville (Mas)    | 1.10   |
| F. X. Dansereau, Verchères.        | 1.00   |
| F. Goulet, St. Augustin.           | 1.00   |
| Jos. Carusell, Maskinongé.         | 1.00   |
| Lud. Ayotte do                     | 1.00   |
| Dlle. M. Lepine, Ware (Mas).       | 1.10   |
| Rév. Mess. E. Bois, Maskinongé.    | 1.00   |
| Dlle. M. Martin do                 | 1.00   |
| MM. Jean Durand, Lorette           | 1.00   |
| Etienne Lebel do                   | 1.00   |
| C. Dechamplain, Ste. Luce.         | 1.00   |
| R. Danjou, St. Pacôme.             | 1.00   |
| F. Courey do                       | 1.00   |
| C. Pelletier do                    | 1.00   |
| Rév. Mess. Bégin do                | 1.00   |
| Rév. Mess. Blouin, Carleton        | 1.00   |
| E. Boudreau do                     | 1.00   |
| Rév. Mess. Lemoine, Québec         |        |
| (4 abonnements).....               | 4.00   |
| Dame Bonneville, Ste. Marie        | 1.00   |
| M. L. A. Huguet-Latour, Montréal.  | 1.00   |
| Rév. Mess. Villeneuve, St. Victor. | 1.00   |

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Rév. Mess. E. Auclair, St. Prime.   | 1.00 |
| M. H. Grenier, Québec.              | 1.00 |
| Rév. Messire G. Potvin, St. Aubert, |      |
| (3 abonnés).....                    | 3.00 |
| M. Z. Morin, St. Aubert.            | 1.00 |
| Dlle. P. Morneau, Inst. do.         | 1.00 |

**La Gazette des Familles.**

Nous avons adressé à MM. les Agents du *Foyer Domestique* les deux premiers numéros de la *Gazette des Familles* de la nouvelle année, dans l'espoir qu'ils pourront rendre service à cette Publication, spécialement recommandée par NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, en la répandant dans les familles par leur influence et leurs soins.

Les matières insérées dans la *Gazette des Familles* forment une variété de sujets fort précieux, et tout à fait propre à l'instruction religieuse et morale des familles canadiennes-françaises du pays.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu aider à la propagation de cette feuille jusqu'à ce jour, et nous espérons qu'elles continueront d'accorder leur puissant patronage à cette œuvre, en aidant et facilitant les opérations des Agents qui accepteront cette patriotique mission de propager la *Gazette des Familles* au sein de la population catholique des divers diocèses de la Province de Québec.

La rédaction et l'Administration de cette feuille étant complètement séparées de celles du *Foyer Domestique*, la correspondance devra se faire dans les conditions voulues, et telle que mentionnée dans chacune des deux Publications susmentionnées.

L'ADMINISTRATION.